



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**FR**

Bruxelles, le 23 juin 2014  
11154/14  
(OR. fr)  
PRESSE 354

## **L'UE renforce les sanctions à l'encontre du régime syrien**

Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, le Conseil a, ce jour, renforcé les mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre du régime syrien.

Le Conseil a décidé d'imposer un gel des avoirs et une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE à l'encontre de douze ministres du gouvernement syrien, en raison des graves violations des droits de l'homme dont ils se sont rendus responsables.

La décision prise aujourd'hui porte à 191 le nombre total de personnes visées par les restrictions imposées par l'UE. Par ailleurs, les avoirs de 53 entités liées à la politique répressive, y compris la Banque centrale de Syrie, restent gelés dans l'UE.

Les actes juridiques, comportant les noms des personnes visées par les sanctions, seront publiés au Journal officiel de l'UE de demain et entreront en vigueur au même moment.

Pour en savoir plus:

[Conclusions du Conseil sur la Syrie - avril 2014](#)

[Fiche d'information sur l'Union européenne et la Syrie](#)

[Fiche d'information sur les mesures restrictives de l'UE](#)

[Journal officiel de l'Union européenne](#)

---

# **P R E S S E**

---

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

11154/14

1  
**FR**